



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Nièvre

**DIRECTION DES SERVICES  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE LA NIÈVRE**

**Division des élèves (DIVEL)**

Affaire suivie par :

Pauline HAYE

Tél : 03 86 21 70 46

Mél : [divel58.bureau1@ac-dijon.fr](mailto:divel58.bureau1@ac-dijon.fr)

Sorties et voyages scolaires du 1<sup>er</sup> degré

Catherine MAZET-JAILLOT

Tél : 03 86 21 70 48

Mél : [ori58@ac-dijon.fr](mailto:ori58@ac-dijon.fr)

Sorties et voyages scolaires du 2<sup>nd</sup> degré

19 Place Saint-Exupéry

CS 70074

58 028 Nevers cedex

Nevers, le 27 août 2025

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Nièvre

à

Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs  
des établissements publics et privés,

**Objet :** Organisation des sorties et voyages scolaires

**Référence :** circulaire du 16 juillet 2024 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics

Madame, Monsieur,

La circulaire du 16 juillet 2024 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics fixe les principes généraux applicables à l'organisation de ces déplacements.

<https://eduscol.education.fr/2097/sorties-et-voyages-scolaires-dans-le-second-degre>

Vous y trouverez notamment la procédure d'autorisation des sorties et voyages scolaires dans le second degré mise en place par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse ainsi que le guide relatif à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans le second degré.

La liste des accompagnateurs ainsi que les ordres de mission des personnels de l'établissement doivent m'être transmis. Ces informations me permettront de procéder au contrôle de l'honorabilité des accompagnateurs autres que les personnels de l'Éducation nationale.

PJ Procédure d'autorisation des sorties et voyages scolaires dans le second degré  
Formulaire d'informations d'un voyage scolaire  
Fiche d'information sur le transport  
Budget prévisionnel  
Liste des élèves participant au voyage scolaire  
Courrier relatif aux voyages scolaires entre la France et le Royaume-Uni  
Fiche relative à l'hébergement des élèves dans une structure hors du catalogue des structures d'accueil et d'hébergement

Vous voudrez également bien me communiquer une note sur les conditions d'organisation du voyage mentionnant la liste des déplacements prévus pendant le séjour ainsi que la liste des élèves participant au voyage scolaire comprenant la date de naissance des élèves et le numéro de téléphone d'une personne responsable de l'élève à contacter en cas d'urgence.

Vous trouverez en pièces-jointes les documents à utiliser pour transmettre ces informations.

Afin de réduire les délais, la transmission des dossiers par voie dématérialisée est à privilégier. Ils sont à transmettre l'adresse courriel suivante : [divel58.bureau1@ac-dijon.fr](mailto:divel58.bureau1@ac-dijon.fr) et [ori58@ac-dijon.fr](mailto:ori58@ac-dijon.fr) au moins un mois avant la date prévue pour le départ lorsque le voyage scolaire se déroule sur le territoire national ; au moins un mois et demi avant la date prévue pour le départ lorsque le voyage scolaire se déroule à l'étranger.

Lorsqu'un voyage scolaire a lieu dans un autre département ou a un caractère itinérant avec hébergements multiples sur plusieurs départements, je transmettrai ces éléments au(x) DASEN du (ou des) département(s) d'accueil.

Si des éléments venaient à mettre sérieusement en cause la qualité ou la sécurité du séjour, je vous en avertirai au plus tôt.

Pour éviter tout désagrément, les organisateurs de voyages scolaires consulteront utilement le catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement, lequel recense l'ensemble des structures labellisées par le ministère en charge de l'éducation nationale pour l'accueil des voyages scolaires.

<https://eduscol.education.fr/3098/catalogue-national-des-structures-d-accueil-et-d-hebergement>

En cas d'hébergement dans une structure hors catalogue des structures d'accueil et d'hébergement, je vous conseille de faire compléter le document spécifique par la direction de la structure.

Afin de pouvoir suivre au plus près les déplacements lors des sorties et voyages scolaires des élèves de la Nièvre et de pouvoir assurer leur sécurité en dehors des écoles et des établissements, je vous rappelle qu'ils doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration en ligne sur le site du rectorat à l'adresse :

<https://www.ac-dijon.fr/voyages>

Cette déclaration est nécessaire pour les **voyages scolaires en France ou à l'étranger** comme pour **toute sortie scolaire excédant la demi-journée**. Elle doit être effectuée **au minimum 10 jours avant le déplacement envisagé**.

Division des élèves (DIVEL)  
Affaire suivie par :  
Pauline HAYE  
Tél : 03 86 21 70 46  
Mél : [divel58.bureau1@ac-dijon.fr](mailto:divel58.bureau1@ac-dijon.fr)  
Sorties et voyages scolaires du 1<sup>er</sup> degré  
Catherine MAZET-JAILLOT  
Tél : 03 86 21 70 48  
Mél : [ori58@ac-dijon.fr](mailto:ori58@ac-dijon.fr)  
Sorties et voyages scolaires du 2<sup>nd</sup> degré  
19 Place Saint-Exupéry  
CS 70074  
58 028 Nevers cedex

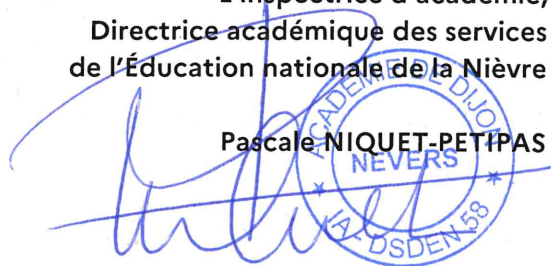
J'insiste sur la nécessité de bien indiquer, lors de votre saisie sur cette application, le **numéro de téléphone des enseignants-accompagnateurs** et non celui de l'établissement. Je vous rappelle également que l'établissement doit être en mesure de fournir une **liste exacte des passagers** (élèves et accompagnateurs) de la sortie scolaire.

Je sais pouvoir compter sur vous.

*Je vous remercie,  
très à vous.*

L'inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Nièvre

Pascale NIQUET-PETIPAS



Division des élèves (DIVEL)  
Affaire suivie par :  
Pauline HAYE  
Tél : 03 86 21 70 46  
Mél : [divel58.bureau1@ac-dijon.fr](mailto:divel58.bureau1@ac-dijon.fr)  
Sorties et voyages scolaires du 1<sup>er</sup> degré  
Catherine MAZET-JAILLOT  
Tél : 03 86 21 70 48  
Mél : [ori58@ac-dijon.fr](mailto:ori58@ac-dijon.fr)  
Sorties et voyages scolaires du 2<sup>nd</sup> degré  
19 Place Saint-Exupéry  
CS 70074  
58 028 Nevers cedex

